

633  
VICTOR CHARBONNEL

---

L'ORIGINE MUSULMANE  
DES  
JÉSUITES

---

*Extrait de la REVUE DES REVUES du 15 Novembre 1899*

---

**Prix : 50 centimes**

---

PARIS  
FAYARD FRÈRES, ÉDITEURS  
78, BOULEVARD SAINT-MICHEL

---

1900

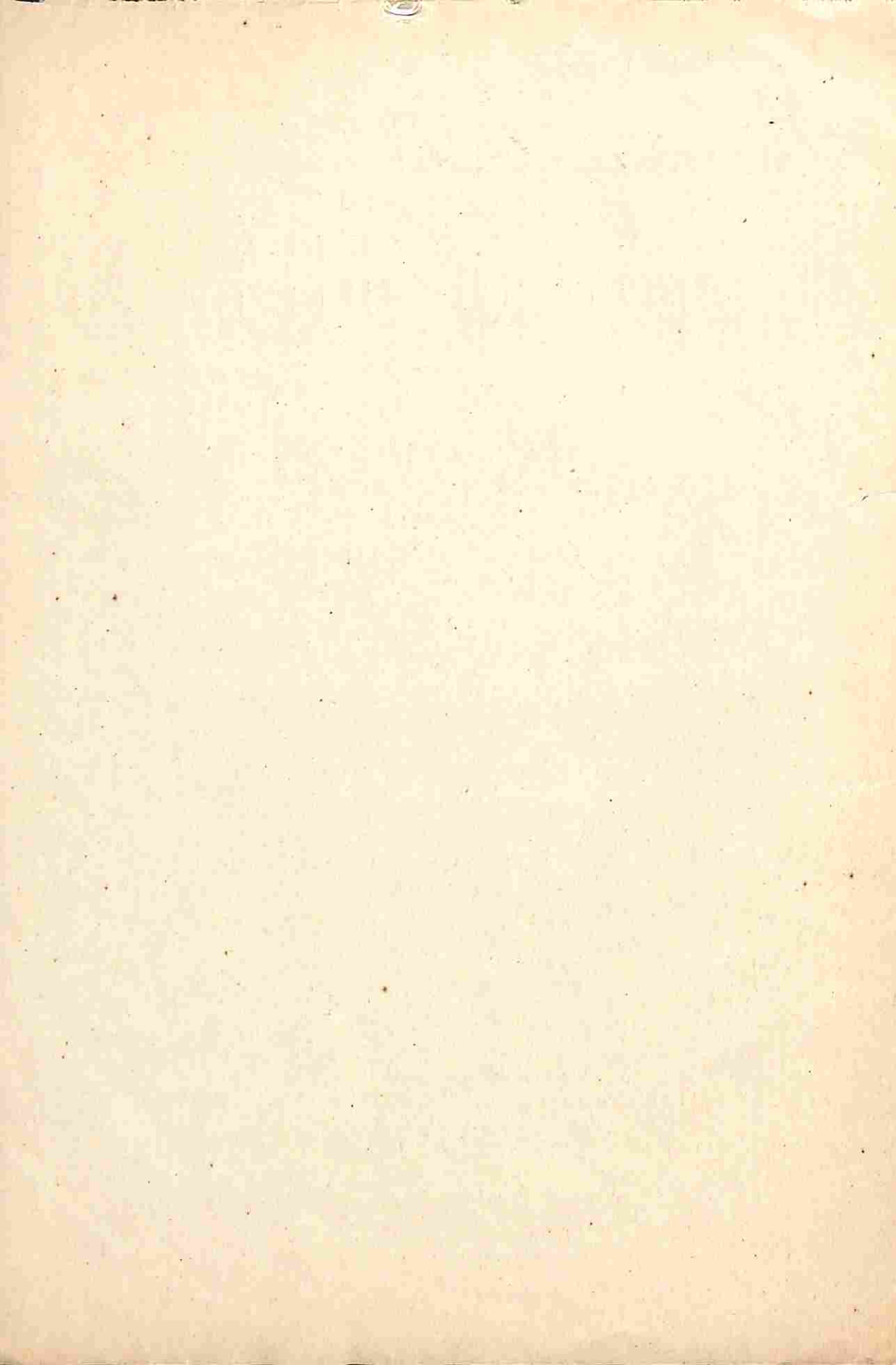


ca. G. Deherne  
très aimablement  
Victor Charbonnel.

L'ORIGINE MUSULMANE

DES

JÉSUITES



VICTOR CHARBONNEL

---

# L'ORIGINE MUSULMANE

DES

# JÉSUITES

---

*Extrait de la REVUE DES REVUES du 15 Novembre 1899*

---

**Prix : 50 centimes**

---

PARIS  
FAYARD FRÈRES, ÉDITEURS  
78, BOULEVARD SAINT-MICHEL

---

1900

---

## L'ORIGINE MUSULMANE DES JÉSUITES

**L**A Compagnie de Jésus a beaucoup fait parler d'elle ces derniers temps. On a cru reconnaître son inspiration et son action obscure dans une longue suite d'équivoques, de restrictions mentales, de mensonges, de faux, de parjures.

Je crois qu'il sera beaucoup question de la Compagnie de Jésus au cours des prochaines luttes politiques.

Or, qui sont-ils, les Jésuites? D'où viennent-ils? Que veulent-ils? De Pascal à Michelet et Quinet, des *Provinciales* aux *Jésuites*, on a tenté bien des fois de le dire. Mais le génie même n'a pu pénétrer toutes les profondeurs de cet étrange mystère de psychologie.

Nous voudrions, en donnant ici le résultat de recherches nombreuses et d'observations consciencieuses, examiner une fois de plus le problème et en risquer une solution nouvelle.

« Ces gens-là (les Jésuites), au dire de Lacordaire, ont le talent de rendre fous ceux qui les attaquent et ceux qui les défendent. » Nous nous efforcerons de n'être d'aucune sorte de fous et de garder une libre et impartiale critique.

### I

Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie de Jésus, naquit à Loyola en 1491. Le château existe encore, enchâssé dans un couvent. « C'est, dit Pierre Loti dans un article sur le *Couvent de Loyola*, un de ces petits nids de vautours du moyen âge espagnol, aux murs archaïques, faits de pierres et de briques rouges bizarrement agencées. Il est englobé, serti comme un joyau précieux, dans l'immense et redoutable couvent issu de lui. Sa vieillesse extrême fait paraître presque jeunes les constructions déjà si âgées qui l'entourent; sa petitesse paraît plus étonnante au milieu de ce monastère de proportions gigantesques. Des lampes sacrées et des parfums y brûlent nuit et jour partout. Il y a des chapelles et des dorures jusque dans ses petites écuries. »

Cadet de famille, Ignace fut destiné à la carrière des armes. Il eut à défendre, pour le service de Charles-Quint, la ville de Pampelune qu'assiégeaient les troupes de François I<sup>er</sup>. Il fut blessé et transporté à Loyola. La lecture de la *Fleur des Saints* pendant sa convalescence le convertit, et il se voua par dévot enthousiasme au service de Dieu. D'ailleurs, sa blessure l'avait rendu boiteux pour le reste de sa vie.

Que faire pour le service de Dieu? Il songea à se constituer chevalier errant du Christ, sorte de Don Quichotte religieux pour la guerre aux derniers Mores de la Catalogne et de l'Aragon. Comme il se souvenait de « la veillée des armes que fit Amadis avant d'être

armé chevalier », il voulut passer une nuit dans la chapelle de la Vierge et suspendre à son autel la dague et l'épée. Il se rendit donc au couvent des Bénédictins de Montserrat. Puis il se réfugia dans une grotte à Manrèze, petite ville proche, sans doute par souci de vivre jusqu'au bout l'*Amadis des Gaules* et d'imiter la solitude pénitente d'Amadis à la Roche-Pauvre.

C'est ainsi que le chevalier, le soldat, survivait dans Ignace en pleine crise de ferveur religieuse. Au couvent de Montserrat il put connaître les *Exercices Spirituels* de dom Garcia de Cisneros, recueil de méditations mystiques et de règles d'ascétisme. Il emporta le volume à Manrèze et en tira, par un plagiat fort reconnaissable, son œuvre propre que les Jésuites ont appelée : *Les Exercices de Manrèze*. Les bons Pères ont bien prétendu que leur saint fondateur « puisa tout en lui-même et apprit tout à l'école de Dieu », puisque Dieu lui aurait révélé les *Exercices* dans « une vision qui dura huit jours » et les lui aurait en quelque sorte dictés. Mais les historiens n'acceptent pas cette façon commode de recourir au miracle. Et il est établi par tous les documents que *L'Amadis des Gaules* et *Les Exercices Spirituels* de Cisneros, le tempérament soldatesque et une exaltation de moine contemplatif et visionnaire, formèrent le premier Jésuite, qui marqua ensuite son empreinte sur la Compagnie.

Jusqu'à présent on s'en était tenu à cette constatation superficielle d'une compagnie ou milice de soldats de l'Eglise créée par un soldat duroi, et d'un ordre de moines fanatiques fondé par un illuminé. La lutte incessante contre la Réforme, contre les Jansénistes, contre les libertins du grand siècle, contre les philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle, contre la Révolution, contre la science et le libéralisme politique du xix<sup>e</sup> siècle, avait développé la combativité des bons Pères. C'était cette formidable « épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout ». Et voilà toute l'explication.

• Mais ne peut-on pas regarder plus loin et faire du Jésuitisme une critique mieux informée et plus rigoureuse ?

## II

A la fin du xv<sup>e</sup> et au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, les Mores et les Morisques (musulmans convertis au christianisme) étaient encore nombreux en Espagne. Le peuple et la petite noblesse des royaumes avaient horreur de ce « mauvais sang » et auraient voulu en faire disparaître toute trace. Mais la haute noblesse de la Cour, maintes fois alliée au « mauvais sang » par des mariages qui lui livraient les riches dots des belles Sarrazines, en était venue à une attitude de chevaleresque courtoisie. Les Fueros de la Catalogne et de l'Aragon avaient garanti aux Mores « toute sécurité tant sur terre que sur mer ». Charles-Quint lui-même leur assura d'abord entière liberté et sécurité, pourvu qu'ils se soumissent aux lois des divers royaumes. Ce n'est qu'en 1524 qu'il résolut, acharné à faire l'unité religieuse

en Espagne, de ne plus tenir compte des Fueros et de placer les infidèles sous la juridiction féroce de l'Inquisition. Quant au clergé, il est juste de constater que la partie la plus éclairée suivit toujours la sage politique de Ximénès et s'efforça de gagner les Mores au christianisme sans les contraindre ni les persécuter.

Ignace de Loyola semble avoir passé par des sentiments divers. Tout pénétré des préjugés de la petite noblesse, il voulut d'abord se faire chevalier du Christ pour la guerre aux Mores. Or, il lui arriva précisément, comme il se rendait à Montserrat à dos de mule, de rencontrer un Sarrazin de haute mine et de riche monture. Les deux gentilshommes firent chemin ensemble. Ils causèrent. La conversation tomba sur les choses religieuses. Car l'un était un chrétien nouvellement converti à la dévotion la plus fervente, et l'autre était membre d'une congrégation de l'Islam. On discuta avec violence. Ignace, à en croire les récits (1), eut l'avantage sur son adversaire qui en fut réduit à s'éloigner brusquement, non sans jeter une insulte à la Vierge mère du Christ. Le chevalier chrétien se demanda s'il devait venger sa dame. Comme deux routes s'ouvraient devant lui, il en appela au jugement de Dieu. Si sa mule, laissée libre, suivait le Sarrazin, il le frapperait; dans le cas contraire, il le vouerait à la colère céleste. La mule ne suivit pas le Sarrazin. Dès lors le croyant, dans Ignace, prévalut sur le chevalier. Les historiens de la Compagnie de Jésus nous apprennent qu'il se persuada tenir de Dieu une mission spéciale pour la conversion des Mores. Il se sentit apôtre.

Pour remplir cette mission d'apôtre des Mores, il lui fallut les approcher, les connaître. Celui qu'il avait rencontré sur son chemin se rendait, disent les historiens, à une « ville voisine de Montserrat ». Il n'y avait point alors, près de Montserrat, d'autre ville que Manrèze. Ignace put donc retrouver là son compagnon de route. La controverse dut être reprise. Sinon celui-là, il est vraisemblable qu'il chercha, pendant son séjour à Manrèze, à voir d'autres Mores et à les prêcher.

M. Herrmann Müller, dans un très remarquable livre sur les *Origines de la Compagnie de Jésus*, écrit :

Retrouva-t-il (Ignace) à Manrèze son Sarrazin, de manière à reprendre avec lui la controverse ébauchée le premier jour? Noua-t-il avec d'autres Mores ou Morisques des rapports qui lui permirent de pénétrer le secret de leurs affiliations? Il est d'autant plus permis de le penser que les Mores, mahométans ou prétendus convertis, étaient nombreux dans toute la Catalogne, dont le commerce était surtout entretenu par les Juifs et les Musulmans. Ignace, les Jésuites nous l'apprennent, croyait à cette époque avoir reçu de Dieu une mission spéciale pour la conversion de ces derniers; il dut évidemment, lorsqu'il commença, à Manrèze même, de prêcher et de catéchiser, chercher à se rapprocher de ceux pour lesquels il se disait

(1) *Vie de Saint Ignace*, par le P. Bouhours; *Ignace de Loyola*, par Bartoli.



envoyé. La chose lui était d'autant plus facile qu'en 1521-1522, — moment précis du séjour d'Ignace à Manrèze, — les Mores et les Morisques n'étant pas encore assimilés aux Juifs et placés sous la surveillance de l'Inquisition, on pouvait les fréquenter sans être inquiété, pour peu qu'on y mit de prudence et de savoir-faire. Plus tard, à son retour de Palestine, Ignace ne retrouvera plus les mêmes latitudes, et l'intervention des Inquisiteurs dans son apostolat d'Alcala et de Salamanque déterminera son passage en France. Dans l'intervalle, en effet, c'est-à-dire en 1524, Charles-Quint, retour d'Allemagne, aura repris les rênes aux mains de Ximénès; plus préoccupé d'assurer l'unité politique que la sincérité des conversions, il aura contraint les Mores d'opter entre le baptême et l'exil, et placé les Morisques sous la juridiction de l'Inquisition. En tout cas, et à quelque conjecture qu'il faille s'arrêter, un fait reste acquis et résulte des versions à la fois contradictoires et concordantes des Jésuites et de leurs adversaires, c'est que ce fut bien à Manrèze qu'Ignace entrevit le plan de son Institut; à Manrèze que germa dans son esprit la pensée de fonder au sein du catholicisme, conformément à ses dogmes et à sa discipline, une association calquée sur le modèle des congrégations musulmanes, qui constituaient déjà une des forces les plus résistantes de l'Islam.

D'autre part, Ignace de Loyola, ayant quitté Manrèze en 1523, accomplit un voyage qui est demeuré célèbre dans l'histoire de sa vie, bien que les historiens de la Compagnie aient paru vouloir le taire : le voyage de Palestine et de Jérusalem. Il avait été frappé du grand culte que les Mores d'Espagne avaient gardé pour la Mecque et le tombeau du Prophète. Lui aussi, comme les Mores, partirait en *hadji* (pèlerin) et irait se prosterner devant le tombeau de son Prophète Jésus-Christ, à Jérusalem.

Or, le P. Bouhours, dans sa *Vie de Saint Ignace*, nous dit que « dans les commencements de sa conversion, il (Ignace) ne voulait faire ce pèlerinage que pour rendre honneur aux lieux consacrés par la présence et le sang de Jésus-Christ », mais qu'« il l'entreprenait maintenant (sans doute après le contact avec les Mores ou Morisques à Manrèze) dans le désir de travailler au salut des infidèles. »

Les « infidèles », c'étaient les croyants de l'Islam. Pendant les deux mois de son séjour en Palestine, il tenta donc de se rapprocher des Musulmans. Il s'aventura jusque dans les réunions d'initiés des confréries musulmanes. L'historien Hénin de Cuvilliers rapporte qu'il fallit y être massacré (1). En tout cas, son zèle de prosélytisme fut si intempestif que les Franciscains, custodes (ou gardiens) du tombeau du Christ, le sommèrent, sous peine d'excommunication, de renoncer à une entreprise qui soulevait contre les chrétiens la fureur des confréries musulmanes et de retourner en Europe.

Ignace dut obéir. Il regagna l'Espagne. Comme le cardinal Ximénès

(1) Hénin de Cuvilliers, dont on sait la sûre érudition et l'esprit critique, fut l'un des premiers historiens (dans ses *Portraits et Caractères des Jésuites anciens et modernes*, Paris, 1824) qui notèrent et prouvèrent l'extraordinaire ressemblance des congrégations musulmanes et de la Compagnie de Jésus.

avait fondé à Alcalá une université destinée à remplacer pour les Morisques les universités arabes et à préparer des docteurs qui convertiraient les Mores, notre apôtre des infidèles se rendit à cette université d'Alcalá. Les Inquisiteurs, ayant surveillé son apostolat, le soupçonnèrent de « mahométiser » et demandèrent son arrestation. Il fut détenu pendant quelques jours dans les cachots de l'Inquisition. Puis, relâché, il passa à Salamanque. Nouveaux soupçons, nouvelles poursuites et nouvelle arrestation par ordre des Inquisiteurs. Le mystère dont il s'entourait, dans ses relations avec les Mores, le rendait encore une fois suspect de « mahométisme ». Après une détention de vingt-deux jours qui finit on ne sait par quel jugement, il résolut d'assurer sa liberté et de quitter le pays de l'Inquisition. Il vint à Paris et fonda définitivement à Montmartre la Compagnie de Jésus.

Tel est donc l'élément que les critiques n'ont pas assez connu pour bien comprendre la force de l'organisation jésuitique, et que nous devons sérieusement étudier : le *Mahométisme*, le système d'affiliation et même l'esprit de discipline empruntés des congrégations musulmanes.

### III

Le Sarrazin qu'Ignace de Loyola avait rencontré sur le chemin de Montserrat était, avons-nous dit, membre d'une congrégation de l'Islam. Ignace, en Palestine, avait voulu pénétrer dans les confréries musulmanes.

Il y avait, en effet, dans l'Islam, au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, de nombreuses congrégations ou confréries, dont la plupart ont subsisté jusqu'à nos jours (1). Nous n'avons à mentionner que celles que le fondateur de la Compagnie de Jésus, selon les règles de la critique historique, nous paraît avoir connues.

Ce sont d'abord les *Quadryas*. Cette secte fut établie en Asie-Mineure par *Sid-Abdel-Quader* : d'où son nom de *Quadryas*. Elle date du xii<sup>e</sup> siècle. Les descendants du « saint » fondateur l'introduisirent en Espagne, où elle fit de rapides progrès. Après la prise de Grenade, la plus grande partie de ses membres fut repoussée au Maroc. Toutefois il en resta quelques-uns épars à travers la péninsule, jusqu'à ce que l'Inquisition (en 1524) fut chargée par Charles-Quint de les poursuivre.

Ce sont encore les *Chadelyas*. Le créateur de cet ordre fut Sid-Abou-Médian, qui naquit à Séville en 1126, et se distingua comme professeur dans les universités de Séville et de Cordoue. Mais le nom

(1) Voir : *Marabouts et Kouans*, par Louis Rinn (Alger, 1884); les *Confréries musulmanes du Hedjaz*, par A. Le Chatelier (Leroux, Paris, 1887); les *Sociétés secrètes chez les Arabes et la conquête de l'Afrique du Nord*, par P. d'Estournelles de Constant (Paris, 1886); les *Sociétés secrètes musulmanes (Un danger européen)*, par Napoléon Ney (Georges Carré, Paris, 1890); enfin et surtout les *Origines de la Compagnie de Jésus*, par Herrmann Müller (Fischbacher, Paris, 1898), livre très curieux et très documenté.

des *Chadelyas* leur vient du troisième *Cheikh* qu'ils eurent : *Sid-Abou-Hassen-ech-Chadely*, personnage vénéré dans tout l'Islam. Ils furent très répandus en Espagne et dans le nord de l'Afrique, et formèrent divers groupes plus ou moins attachés à l'observance des règles primitives, plus ou moins fidèles à l'esprit des origines : entre autres, les *Mandanyas* et les fameux *Aïssaouas*, que *Ben-Aïssa* détacha de la grande congrégation des *Chadelyas* au temps même où Ignace fondait la Compagnie des Jésuites.

Peut-être faut-il citer encore les *Rahmanyas* et les *Kelouatyas* (xiv<sup>e</sup> siècle), dont la *Keloua*, ou retraite de trente à quarante jours, devint la règle des *Chadelyas* affiliés, puis de presque toutes les congrégations musulmanes.

Les membres de ces congrégations sont *Soufis* ou *Kouans*, c'est à dire frères. Ils se soumettent à l'*Ouerd*, c'est-à-dire à une règle commune. Ils ont le *Dikr*, sorte d'*oraison* ou *formule de foi* (par exemple : *Pardonne, mon Dieu ! ou : Il n'y a d'autre Dieu qu'Allah*), qui se répète cent, deux cents, même mille fois à l'heure de la prière, et sert de signe de reconnaissance entre les *Soufis* et *Kouans* d'une même congrégation. Surtout ils abandonnent leur volonté à un *Cheikh* qui gouverne toute la congrégation et à des *Moquaddems* qui gouvernent les *Zaouïas* ou monastères.

#### IV

Ceci rappelé, le problème historique est d'établir qu'Ignace de Loyola fut en relation avec les Mores d'Espagne, avec les congrégations musulmanes, et qu'il s'inspira de leurs règles et rituels pour organiser l'ordre des Jésuites.

Je sais bien que poser un tel problème, c'est déjà provoquer la surprise. Et pourtant au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle quelques-uns des plus redoutables adversaires des Jésuites soupçonnèrent le musulmanisme qui s'était mêlé aux origines espagnoles de la Compagnie de Loyola. Leur faiblesse fut de n'avoir d'autres données historiques sur les congrégations musulmanes que la légende des *Haschischins* ou *Assassins* et du *Vieux de la Montagne*. La secte des *Haschischins* avait été détruite deux siècles avant la constitution des Jésuites, et elle n'avait été qu'une bande de pillage et de meurtre. Comme de raison, les historiens impartiaux s'élevèrent contre une assimilation injustifiable et d'ailleurs trop injuste. Les Jésuites n'eurent pas de peine à triompher. Mais il n'en demeure pas moins qu'il y avait eu un soupçon de la vérité.

Nous devons reconnaître, d'autre part, que nous n'avons aucun témoignage direct des emprunts qu'Ignace de Loyola a dû faire à l'Islamisme. Il ne les a point avoués, ou bien les premiers Jésuites, qui ont tant obscurci et falsifié l'histoire de la fondation de leur Compagnie, ont-ils fait disparaître l'aveu. Aujourd'hui encore les Pères s'efforcent d'affaiblir les preuves historiques que fournit abondamment la critique, en prétendant que si l'on peut constater des

traces de *Kouanisme* musulman dans le Jésuitisme, c'est sans doute que déjà le *Kouanisme* musulman avait suivi en quelques points les règles et l'esprit des ordres chrétiens. Ainsi le *Kouanisme* et le Jésuitisme, sans action de l'un sur l'autre, se seraient tout simplement rencontrés dans l'imitation des anciennes constitutions monacales.

Mais il faut remarquer que ce que la Compagnie de Jésus a pris au *Kouanisme* musulman, surtout aux *Quadryas* et aux *Chadelyas*, c'est précisément ce par quoi elle diffère des autres ordres monastiques et par quoi elle a, dans l'Eglise catholique, un caractère propre. Si bien que la question est celle-ci : la Compagnie de Jésus a l'apparence générale des grandes congrégations de moines chrétiens, et Ignace de Loyola l'a fondée en s'inspirant des *Exercices* du moine bénédictin Cisneros, qu'il a interprétés et développés avec son âme exaltée de soldat ; pourtant il y a dans la Compagnie une organisation, une discipline, un « génie » particulier qui est vraiment le Jésuitisme ; comment faire la preuve que l'origine de ce « génie » particulier du Jésuitisme tient au monachisme musulman ?

## V

Pour faire cette preuve, nous comparerons les congrégations chrétiennes, les congrégations musulmanes et la Compagnie de Jésus :

- 1° dans leurs méthodes d'initiation ;
- 2° dans leur organisation intérieure ;
- 3° dans leur conception de l'autorité ;
- 4° dans leur esprit et leurs fins.

## VI

*Méthodes d'initiation.* — Un noviciat ou essai est imposé à quiconque veut entrer dans un ordre religieux de l'Eglise. Ce noviciat doit être d'au moins un an et un jour. Le novice se familiarise simplement avec la règle et s'exerce aux vertus qu'il aura à pratiquer par la suite. C'est un moine apprenti. Rien de plus simple.

Dans les congrégations musulmanes, une retraite ou *Keloua* de trente à quarante jours est prescrite avant toute admission. M. A. Le Chatelier écrit :

Les docteurs musulmans comparent l'initiation de la *Keloua* à un poison mortel, s'il est pris à doses trop fortes au début, et qui peut s'assimiler par un usage progressif. Aussi soumettent-ils leurs adeptes à une longue préparation. La *Keloua*, qui n'est au début que d'un seul jour, se prolonge peu à peu pendant des semaines. L'initié doit alors, pour s'isoler, s'enfermer dans une pièce écartée de sa demeure, dans la cellule d'une *zaouïa*, au besoin dans une caverne ou dans une forêt. Quel que soit, d'ailleurs, le lieu de sa retraite, le fidèle en *Keloua* ne doit parler à personne, si ce n'est à son *cheikh* ou au *moquaddem* qui le représente ; il demandera par signes ou par écrit ce dont il aura besoin. L'abstinence, absolue pendant le jour, pourra être rompue la nuit, mais seulement pour prendre la quantité de

nourriture strictement nécessaire. Les heures de sommeil sont rigoureusement limitées. La prière vocale, — répétition de la même formule jusqu'à dix mille ou vingt mille fois — ou la méditation doivent exclusivement occuper l'adepte auquel, en certains cas seulement, la lecture de certains livres pourra être permise à titre de secours. Hors le temps de la lecture, il doit « fermer les yeux pour éclairer son cœur ».

Dans la Compagnie de Jésus, une retraite de trente à quarante jours est pareillement exigée. Le novice, d'après les *Exercices* d'Ignace, doit employer la première semaine à la purification de l'âme. Il est privé entièrement de la lumière du jour pendant cette semaine, sauf pour lire et pour manger. Il s'interdit « le rire et toute parole qui porterait au rire ». Il ne voit que son directeur et ne parle qu'à lui. Les jeûnes et les veilles lui sont fixés par ce directeur. Pendant quatre heures dans la journée, et une heure au milieu de la nuit, il s'absorbe et s'exalte en des méditations qui ont exclusivement pour objet des idées terribles : la mort, l'enfer. Aussi bien M. Herrmann Müller a pu dire :

Il est peu de santés, et même de raisons, qui puissent impunément être retenues trente ou quarante jours dans cette crainte qui confine à la stupeur, ou livré à un enthousiasme qui tient de l'hallucination. Aussi, les Jésuites qui ont toujours fait un secret de leur méthode, ont-ils grand soin d'avoir avec les *Exercices* des accommodements. Ignace le leur recommande d'ailleurs expressément, et déclare qu'à son expérience il est peu de personnes capables de faire les exercices complets et sans adoucissement. On retrouve les mêmes réserves dans les rituels arabes, qui prescrivent la *Keloua*, ou retraite de trente à quarante jours, usitée dans un certain nombre de congrégations musulmanes.

Et il cite encore le témoignage d'un homme du monde qui avait voulu se faire affilier à la Compagnie :

Je vous défie de vous livrer corps et âme pendant trente jours à cette méthode d'entraînement si savamment combinée, et de ne pas vous trouver à la fin plus ou moins halluciné... Il m'a fallu plus d'un an pour reprendre mon équilibre.

Ainsi, dans les congrégations musulmanes et dans la Compagnie de Jésus, ce sont les mêmes procédés d'ébranlement physique et moral, jusqu'à l'affolement et l'hallucination. Et rien de pareil ne fut jamais pratiqué dans aucun ordre monastique de l'Eglise.

Même dans les détails, les ressemblances sont frappantes.

Les *Kouans* musulmans voient dans leurs règles et rituels un « livre venu du ciel ». — Les Jésuites tiennent le livre des *Exercices* pour une « révélation de Dieu » qui l'aurait dicté à Ignace dans la vision de Manrèze.

Les *Kouans* musulmans ne se reconnaissent pas le droit de faire du livre « venu du ciel » une interprétation personnelle : ils se laissent guider par « celui qui est chargé de les instruire ». — Les

Jésuites veulent que les exercices soient « bien administrés », par un « directeur », par « celui qui donne les exercices ».

Les *Kouans* musulmans lisent dans leur *Querd* ou règle(1) : « Lorsque l'adepte est d'une nature vulgaire, il convient qu'il ne soit initié que progressivement ; aussi ne faut-il lui imposer que des prières faciles. » — Les Jésuites lisent dans les *Exercices* (2) : « Si celui qui donne les exercices reconnaît que celui qui les reçoit a peu de fond ou de capacité naturelle, il est plus convenable de lui donner quelques-uns des exercices faciles. »

Les *Kouans* musulmans redisent le *Dikr*, formule de prière, des centaines et des milliers de fois, jusqu'à l'hébétéude : c'est un mécanisme d'ahurissement. — Les Jésuites en font de même pour des phrases des *Exercices* et, par des répétitions de formules, en arrivent à la même tension d'esprit, à la même vague inconscience.

Les *Kouans* musulmans, selon leur *Querd* ou règle, doivent donner beaucoup de soin aux attitudes du corps pendant leur prière, et les rituels arabes décrivent avec minutie ces attitudes ; il est surtout recommandé de tenir le « regard fixé sur un même point sans l'en détourner » : ce qui est un excellent moyen, comme on sait et comme le savaient les Arabes, de s'hypnotiser. — Les Jésuites trouvent dans les *Exercices* des recommandations sur la manière de se poser pendant les oraisons et méditations, et textuellement celui de garder le « regard fixé sur un même point sans l'en détourner ».

Les *Kouans* musulmans, spécialement les *Quadryas* et les *Chadelyas*, ont la coutume bizarre, conformément à leurs rituels, de prier « en mesure » ou « en cadence », c'est-à-dire de débiter à chaque respiration ou soupir un des noms d'Allah ou un des attributs de Dieu ; ils s'efforcent de prolonger le plus longtemps possible la respiration, pour considérer le plus longtemps possible le nom ou attribut de Dieu, et le grand souci est qu'il n'y ait « jamais plus d'un nom proféré entre un souffle et l'autre ». — Les Jésuites ont reçu d'Ignace une « troisième manière de prier » qui est appelée dans les *Exercices*, de même que dans les rituels arabes : « prière en mesure » ou « en cadence ». La voici décrite dans les *Exercices* : « Elle consiste à prier de cœur et à dire de bouche, à chaque respiration ou soupir, une parole de l'oraison dominicale ou d'une autre prière, de manière à ne prononcer qu'un seul mot entre une respiration et l'autre ; et le temps qui s'écoule d'une respiration à l'autre doit s'employer à considérer la signification de ce mot. »

Les *Kouans* musulmans suivent, dans leur prière, les préceptes de la mystique gnostique et musulmane qui veulent que « le vrai croyant voie, touche, entende, sente et goûte l'objet de ses méditations » : par exemple, « le paradis, séjour d'éternelles délices, que Dieu a préparé aux prophètes et aux croyants », ou « les supplices de la géhenne, de l'enfer ». — Les Jésuites ont une méthode d'orai-

(1) Voir Si-Snoussi, citation des vieux rituels.

(2) Voir *Exercices spirituels*, traduction du P. Jénesseaux.

son qu'Ignace a longuement exposée dans les *Exercices* : c'est la méthode par « *application des sens* ». Le religieux « *voit, entend, sent, goûte, touche ce sur quoi il médite* ». S'il s'agit de méditer sur l'enfer, voici la manière d'Ignace : « Dans le 1<sup>er</sup> point, *je verrai des yeux de l'imagination* ces feux immenses et les âmes des réprouvés comme enfermées dans des corps de feu. Dans le 2<sup>e</sup>, *j'entendrai à l'aide de l'imagination* les gémissements, les cris, les blasphèmes contre Jésus-Christ N.-S. et contre tous les saints. Dans le 3<sup>e</sup>, je me figurerai que *je respire* la fumée, le soufre, l'odeur d'une sentine et de matières en putréfaction. Dans la 4<sup>e</sup>, je m'imaginerai *goûter* intérieurement des choses amères comme les larmes, la tristesse, le ver rongeur de la conscience. Dans le 5<sup>e</sup>, *je toucherai* ces flammes vengeresses, m'efforçant de comprendre vivement comment elles environnent et brûlent les âmes des réprouvés. »

Les *Kouans* musulmans passent par diverses formes d'initiation et de perfectionnement, et leurs rituels indiquent : « *Quatre moyens pour produire l'absorption de l'homme en Dieu ; sept règles pour l'interprétation des visions et des songes ; sept marques du vrai repentir ; quarante voies que le vrai croyant peut suivre pour aller à Dieu ; soixante-quatre voies qui ne s'écartent pas de l'orthodoxie ; cinq commandements du prophète ou règles d'orthodoxie.* »—Les Jésuites observent une sorte de réglementation énoncée dans les mêmes termes et les *Exercices* indiquent : « *Quatre règles pour faire une bonne et sage élection ; trois manières de prier ; huit règles pour distinguer les bons des mauvais anges ; trois degrés d'humilité ; dix-huit règles d'orthodoxie.* »

Les *Kouans* musulmans, outre la *Keloua* ou retraite de trente à quarante jours avec les degrés d'initiation que nous avons cités, subissent cinq épreuves, qui consistent : 1<sup>o</sup> à *servir les pauvres*, en imitation du « saint » fondateur de l'ordre qui, comme le « saint » des *Quadryas*, « parcourut jadis les rues portant une outre d'eau fraîche et offrant à boire aux pauvres et aux voyageurs lassés », ou bien accomplit quelque autre prodige de miséricorde ; 2<sup>o</sup> à *faire un pèlerinage* à la Mecque ou au tombeau d'un *Cheikh* vénéré dans l'ordre ; 3<sup>o</sup> à *faire pendant mille et un jours* (par exemple, chez les *Maoulayas*) *les travaux de domesticité*, comme des esclaves ; 4<sup>o</sup> à *enseigner le Koran au peuple* ; 5<sup>o</sup> à *faire la prédication solennelle*, et ceci est réservé à quelques initiés. — Les Jésuites, outre la retraite de trente à quarante jours pareille à celle des *Kouans* ont exactement les cinq mêmes épreuves, qui sont : 1<sup>o</sup> de *servir pendant un mois les pauvres malades*, en souvenir du séjour de leur saint fondateur à l'hospice de Manrèze, où il soigna les infirmes et les pèlerins ; 2<sup>o</sup> de *faire un pèlerinage* à Jérusalem, comme Ignace, ou à quelque sanctuaire de leur choix, munis de lettres de reconnaissance et mendiant l'hospitalité le long de la route ; 3<sup>o</sup> de *faire les travaux abjects* au couvent ; 4<sup>o</sup> d'*enseigner la doctrine chrétienne aux enfants et aux rustiques* ; 5<sup>o</sup> de *s'exercer à la grande prédication*.

Peut-être pourrait-on remarquer que quelques-unes de ces dernières épreuves sont de règle dans bon nombre de congrégations chrétiennes. Mais il n'en reste pas moins la concordance absolue de leur ensemble tel qu'il est constitué chez les *Kouans* et tel qu'il est admis chez les Jésuites. Cette insignifiante exception faite, d'ailleurs, les autres particularités ne se retrouvent dans aucun autre ordre religieux de l'Église. Ce sont bien des particularités propres aux congrégations de l'Islam et à la Compagnie de Jésus. Nous les avons signalées trop nombreuses et trop caractéristiques pour que le hasard seul ait fait de ces rencontres. Il y a emprunt, plagiat incontestable. Aux ordres musulmans, Ignace a pris leurs méthodes d'initiation : cela est bien établi. La genèse musulmane des *Exercices* de la Compagnie de Jésus est invinciblement démontrée.

## VII

*Organisation intérieure.* — Les règles et constitutions des divers ordres monastiques chrétiens sont fondés sur le principe de la fraternité de tous les membres. Nulle distinction, nulle inégalité : la loi commune pour tous. Chaque novice qui a satisfait aux conditions du noviciat pendant le temps fixé par les règles, est reçu à la profession. Chaque profès, après un nombre déterminé d'années, fait partie du chapitre, et il peut, électeur, choisir ses chefs ou, éligible, être lui-même choisi pour le gouvernement de son ordre. Il n'y a pas d'autre complication.

Dans les congrégations musulmanes, au contraire, les degrés d'initiation sont multiples, et par suite les rangs de dignité. Ce sont les *Cheikhs* qui confèrent l'initiation, et qui en décident à leur fantaisie le degré, sans lois fixes, sans contrôle. D'où l'inégalité parmi les *Kouans* de ces congrégations, qui ne peuvent être vraiment frères (1).

Or, la Compagnie de Jésus a précisément cette diversité de degrés d'initiation, que les papes maintes fois déclarèrent contraire aux lois canoniques, ainsi qu'à l'esprit de l'Église, et qui ne saurait être que d'origine musulmane. Le novice devient, au bout de deux années,

(1) M. Napoléon Ney dit, dans son livre sur les *Sociétés secrètes musulmanes* :

« Les ordres religieux admettent, en général, sept degrés successifs pour arriver à l'état parfait. Selon son état d'avancement dans la voie, le fidèle prend tour à tour différents noms. Il est : d'abord *Talamid*, disciple ou, exactement, néophyte ; puis *Mowid*, aspirant ou initié ; puis *Fakir*, pauvre ; puis *Soufi*, voyant ; puis *Salek*, marchant dans la voie ; enfin *Medjedoub*, ravi à Dieu.

« Restent encore les deux degrés supérieurs auxquels parviennent bien peu de fidèles : le *Mohammedi*, plein de l'esprit du prophète ; le *Touhidi*, état de béatitude suprême...

« L'initiation (aux confréries) est progressive. Elle s'étend à l'affilié : *Mowid-el-Hassey*, qui forme le plus grand nombre ; à l'élite : *Mowid-Khiar* ; et enfin à l'élite de l'élite : *Mowid-el-Khiar-el-Khaour*. Le degré suprême atteint par très peu de fidèles attribue à ceux qui y touchent le don précieux de *Tessarouf*. Il dévoile les mystères de la nature et permet d'en changer l'ordre établi et la marche régulière. C'est le don des prodiges. »



*scolastique*; le *scolastique*, après quatre années d'études, passe *coadjuteur temporel*; le *coadjuteur temporel* est fait *coadjuteur spirituel*; celui-ci, enfin, est admis *profès des trois vœux*, ou bien il est élevé à la dignité suprême de *profès des quatre vœux*. Car l'aspirant Jésuite ajoute aux trois vœux essentiels de religion (chasteté, obéissance, pauvreté) une promesse spéciale d'entrer dans la Compagnie pour y passer sa vie, et cette promesse est un quatrième vœu distinct des trois autres et qui doit être écrit dans un acte séparé. Comme le *Cheikh* chez les musulmans, c'est le général qui juge, chez les Jésuites, des mérites de chaque religieux aspirant à un degré supérieur. Ripert de Monclar a justement observé que « tout est incertain dans cet ordre », que « tout ce qui est fixé dans les autres ordres par des règles immuables est ici dans un mystère impénétrable » et « livré à l'arbitraire ». Et il nous fait ce joli tableau des pouvoirs absolus du général des Jésuites :

Le général pourra donc retenir éternellement un sujet dans les épreuves d'*écolier approuvé* (ou *scolastique*), le renvoyer, le réduire aux plus bas offices de la maison dans l'état de *coadjuteur temporel*, le borner à la médiocrité des *coadjuteurs spirituels*, le payer du grade illusoire de *profès des trois vœux*, ou l'élever au rang suprême de *profès des quatre vœux*. Ainsi, le vœu d'entrer dans la Société, est un vœu dont l'objet est flottant et abandonné à la volonté d'autrui... Il n'y a rien de fixe ni pour servir de règle à ces promotions ni pour en déterminer l'époque, parce que cette fixation répugnerait à l'essence même de l'Institut... Il serait inutile de vouloir comparer ces lois arbitraires avec celles des autres religieux.

Non, certes, on ne sent point en tout cela l'esprit de fraternité franche et juste des autres congrégations chrétiennes. C'est, bien au contraire, un esprit de mystérieux hiérarchisme et de favoritisme arbitraire, dont les traditions de prophétisme autoritaire de l'Islam sont indéniablement la source.

D'ailleurs, trois dispositions essentielles accentuent encore la ressemblance des ordres musulmans et des Jésuites, ainsi que la différence des uns et des autres d'avec les ordres monastiques chrétiens.

Les *Kouans* musulmans sont soumis à la loi d'*occultisme*. Ils forment des *sociétés secrètes*. Ils s'engagent au secret à l'égard des profanes, et aussi les uns à l'égard des autres, selon le degré d'initiation, et cela par un serment solennel. D'ailleurs, la diversité des degrés d'initiation implique l'*occultisme*. Au temps d'Ignace de Loyola, les poursuites de l'Inquisition les obligèrent même à un plus grand mystère. — Les Jésuites ont adopté pareillement l'*occultisme* et la forme de *société secrète*. « Il (Ignace) se contentait, à ceux qui lui demandaient la raison de certains points substantiels de l'Institut, nous dit son biographe Bartoli, de répondre qu'il l'avait appris à Manrèze ». Aussi les « gens du dehors » se heurtent-ils sans cesse au secret de la Compagnie. Les origines sont secrètes; l'organisation est secrète; les constitutions et le gouvernement sont secrets, dans toute la me-

sûre du possible. M. Herrmann Müller dit et prouve que « du haut en bas de l'échelle, depuis le général jusqu'au dernier des affiliés, chacun selon son importance, a quelque chose à taire, à dissimuler une portion du mystère confiée à sa garde ». Les Jésuites ont leurs *Monita secreta* ou *Instructions secrètes* que reçoivent seuls les grands initiés, les « profès des quatre vœux », et que les papes mêmes ont toujours ignorés. Ils ont des « livres manuscrits nécessaires au gouvernement de l'Institut » (désignation vague, et pour cause) qui doivent être tenus « sous bonne serrure », dit la règle, et qui, en cas de mort du provincial (chef des Jésuites d'une province), doivent être remis au général : c'est là la vraie loi de la Compagnie.

Les *Kouans* musulmans, par les conditions d'occultisme admises, n'ont *pas de costume spécial*. Rien dans leur tenue extérieure ne peut déceler l'affiliation religieuse. — Les Jésuites pratiquent la même prudence et ne portent *pas le costume monastique*. Le plus souvent ils ont, c'est vrai, l'habit ecclésiastique des prêtres ordinaires. Mais ce n'est pas pour eux une règle. Ils seraient parfaitement libres, s'ils le voulaient, de prendre l'habit laïque. Et nulle part ni jamais ils n'ont l'habit des moines. Ceci est d'une réelle importance. L'obligation de l'habit est pour les religieux de tous les ordres l'une des plus graves qui leur soient imposées. Sous peine de sanctions rigoureuses et quelquefois d'excommunication, ils ne peuvent s'en dépouiller un seul jour, et dans certains ordres pas même pour dormir. Le péril de mort (par exemple, s'il y a lieu d'être reconnu par des persécuteurs) peut seul justifier, disent la plupart des règles, l'abandon de l'habit religieux. On voit quelle extraordinaire dérogation aux lois et aux traditions anciennes est établie sur ce point par la facilité accordée aux Jésuites (1).

Les *Kouans* musulmans s'adjoignent des *affiliés laïques*, des *Kouans externes* prêts à toutes les besognes temporelles, surtout politiques, qu'ils accomplissent secrètement par des conspirations ou des intrigues. M. Rinn dit qu'« en dehors des *Kouans* et des néophytes en instance d'initiation, plusieurs congrégations musulmanes ont encore des *Kreddams* (serviteurs), clients politiques autant que religieux (2) ». Et il ajoute : « Ce sont les membres laïques de l'ordre, analogues aux Jésuites de robe courte. » — Les Jésuites ont institué, en effet, une catégorie d'*affiliés laïques*, dont l'affiliation demeure secrète et que l'on a appelés *Jésuites secrets* ou *de robe courte*. C'est ainsi qu'Ignace reçut secrètement dans sa Compagnie, à titre de profès, le vice-roi de Catalogne, François de Borgia. Nous lisons dans le *Directoire* de la Société qu'il y a « des personnes à qui il convient de faire

(1) Les *Kouans* ont pourtant une manière spéciale de nouer et de porter leur turban, et ils peuvent se reconnaître entre eux par cette marque. — De même les Jésuites, tout en se revêtant du costume ecclésiastique ordinaire, ont une forme de col de la soutane et un genre de ceinture très particuliers qui les distinguent habilement du clergé séculier.

(2) Voir Rinn, *Marabouts et Kouans*.

faire les exercices chez elles, *pour le plus grand secret* ». Le P. Petitdidier dit très nettement : « On distingue deux professions : l'une expresse et formelle ;... l'autre *purement tacite*, qui est sans éclat et n'a aucune forme prescrite. L'une ou l'autre suffit encore aujourd'hui pour faire un véritable religieux profès. » Par ce moyen de la profession *purement tacite*, des papes, des cardinaux, des princes, des ministres, des hommes politiques de toute sorte, furent et peuvent être encore *Jésuites secrets*. Il y a même d'autres habiletés suprêmement jésuitiques : le *renvoi simulé* et le *renvoi limité*. M. Herrmann Müller explique ainsi ce système de *renvois* :

Le général peut séculariser *en apparence* tel ou tel de ses subordonnés, afin de l'employer plus utilement au service de l'Institut sous l'habit laïque, ou sous l'ecclésiastique, à la seule réserve qu'il rentrera dans la Compagnie au premier signal. Ceci est, à proprement parler, le *renvoi simulé*. Quant au *renvoi limité*, les conditions en sont plus obscures encore, et il est d'autant plus difficile de distinguer parmi les Jésuites renvoyés ceux qui ont véritablement cessé d'être Jésuites, qu'ils ne le savent pas toujours eux-mêmes. La Compagnie, alors qu'elle congédie un de ses membres, et à plus forte raison s'il sollicite lui-même sa sécularisation, prétend conserver sur lui ce que les constitutions appellent une « surveillance de charité », et, encore qu'il ait été délié de ses vœux par le pape, le droit de le rappeler dans son sein *en lui faisant renouveler sa profession en la forme où les Jésuites ont coutume de le faire chaque année*. Au fond un Jésuite peut en même temps être exclu de la Compagnie sans cesser de lui appartenir et d'être dans sa dépendance.

Tous les ordres religieux, je le sais, ont un tiers-ordre, c'est-à-dire une affiliation de laïques qui portent sous leur vêtement ordinaire un signe les rattachant à la congrégation, et qui est généralement une réduction de l'habit monastique en forme de scapulaire et un cordon. Mais il n'y avait là, jusqu'à présent, qu'une affiliation dévote. C'est par l'exemple des *Jésuites secrets*, actifs et très mêlés à la vie publique, que Léon XIII a été déterminé à faire des divers tiers-ordres une sorte de franc-maçonnerie agissante et de les opposer à la vraie franc-maçonnerie. L'institution des *Jésuites secrets* et *laïques* fut donc bien une nouveauté dans l'Eglise quand Ignace l'introduisit. En l'étudiant dans l'ensemble des autres éléments d'organisation intérieure de la Compagnie, nous y reconnaissons, sans conteste, une preuve de plus de la genèse musulmane.

## VIII

*Conception de l'autorité.* — Il est indéniable qu'une autorité puissante des supérieurs sur les simples religieux est la base de la discipline dans tous les ordres chrétiens. Toutefois, au-dessus de l'autorité des supérieurs, il y a la Règle à laquelle chacun doit se soumettre et qui fixe invariablement les droits des uns et les devoirs des autres. Rien ne peut être ordonné que selon la Règle. Et, d'ailleurs, des cha-

pitres ou assemblées générales des délégués, dans chaque congrégation, exercent un contrôle sur le gouvernement des supérieurs et même du Supérieur général, c'est-à-dire sur l'exacte et stricte application de la Règle.

Dans les congrégations musulmanes, l'autorité du *Cheikh* ou général est absolue. Son seul devoir est de s'en servir « *comme il voudra* », déclare l'*Ouerd* ou règle. S'il consulte les *Kouans*, c'est à son gré et sans qu'on puisse « jamais le contredire ». Donc, point de contrôle. La Règle, c'est lui, et il communique de ses prescriptions ce qu'il veut, à qui il veut, comme il veut. C'est, dans toute son extension, le despotisme prophétique.

Or, n'est-il pas remarquable que la même autorité absolue, le même despotisme soient attribués au général des Jésuites par les *Constitutions* de la Compagnie (1) et, notons-le bien, dans les mêmes termes qu'emploie l'*Ouerd* musulman. « Il (le général) pourra agir en tout comme il lui plaira, disent les *Constitutions*, et il faudra toujours lui obéir et le respecter comme le représentant de Jésus-Christ. » La « congrégation générale », ou « chapitre » des Jésuites, n'est convoquée qu'à la mort du général pour désigner le successeur. Il est libre de consulter un conseil d'anciens, mais n'est jamais tenu de suivre leur avis. Lui seul est la « règle vivante ». Il est « l'interprète et le dispensateur de la règle ». « C'est à lui, disent encore les *Constitutions*, d'en user et d'en communiquer à chacun de ses subordonnés la portion qu'il croira lui convenir pour le but du service de Dieu. » Si bien que Suarez proclamait que « l'Eglise n'avait point encore vu de général d'ordre revêtu d'un pouvoir aussi vaste. » Pouvoir vaste, en effet, et formidable !

Ainsi donc la règle des anciens ordres dit : « *Comme le veut la règle.* » L'*Ouerd* des congrégations musulmanes dit : « *Comme le Cheikh voudra.* » Les *Constitutions* des Jésuites disent : « *Comme il plaira au général.* »

Si nous poursuivons la comparaison de l'*Ouerd* des musulmans et des *Constitutions* des Jésuites jusque dans les réalités de l'application, nous trouverons des similitudes de plus en plus frappantes.

Les *Kouans* musulmans abandonnent au *Cheikh* l'administration et la disposition de tous leurs troupeaux et de tous leurs biens. — Les Jésuites, pareillement, abandonnent au général « tout pouvoir d'administrer, de faire quelque contrat que ce soit, de vente ou d'achat, d'accepter ou de refuser les donations. » La VIII<sup>e</sup> « congrégation générale » ou « chapitre » reconnaît même au général le droit « de commuer les intentions des bienfaiteurs, et de garder leurs dons sans remplir les conditions qui y sont attachées, s'il les juge trop onéreuses pour la Compagnie, et que d'ailleurs la chose puisse se faire SANS SCANDALE ET SANS RISQUE DE S'ALIÉNER LES DONATEURS; S'ILS SONT ENCORE VIVANTS (2). » Y eut-il jamais pareil cynisme d'improbité et à la fois pareille hypocrisie ! O les hommes de Dieu !

(1) Voir notamment *Constitutions de la Compagnie de Jésus avec les Déclarations*, 1<sup>re</sup> partie, ch. IV, décl. 6.

(2) Voir VIII<sup>e</sup> Congrégation générale de la Compagnie de Jésus, décret 44.

Les *Kouans* musulmans reçoivent la volonté ou le bon plaisir du *Cheikh*, à l'ordinaire, par des délégués qui sont des coadjuteurs qualifiés de *Naïb* (envoyés) ou de *Kélifat* pour « les pays éloignés », et par des supérieurs locaux ou *Moquaddems*. — Les Jésuites ont de même des *Provinciaux* pour toutes les maisons d'une province ou division jésuitique, et des *Recteurs* pour chaque couvent,

Les *Kouans* musulmans ont surtout cette particularité de tenir de leur *Cheikh* des ordres qu'apportent les *Reqab* ou messagers, toujours membres de la congrégation. La mission de ces messagers est attestée par le cachet du *Cheikh* et par des signes connus des seuls initiés de haut degré. Elle est souvent secrète. En ce cas, les messagers sont aussi des informateurs, des espions. Car la délation est un devoir entre les *Kouans* qui ont charge de se surveiller les uns les autres. — Justement les Jésuites ont, d'après leurs *Constitutions*, ces « communications régulières entre la tête et les membres de la Compagnie » par des lettres et par des « courriers ». Ce fut un scandale à Venise, en 1606, lors de l'expulsion des Jésuites, quand on découvrit que la Compagnie dépensait 30.000 écus d'or chaque année pour sa correspondance secrète. On se souvient, au reste, du célèbre P. Mathieu, « courrier » de la Ligue, que les troupes du roi arrêtrèrent porteur d'une lettre des Seize à Philippe II. Les *Constitutions* ordonnent qu'« il vienne tous les trois ans (les visites sont à présent plus fréquentes) une personne au moins (à Rome), choisie parmi les recteurs ou les profès de la province, pour informer le général *de beaucoup de choses* (1) ». C'est, là aussi, l'information et l'espionnage. Car la délation, chez les Jésuites comme chez les *Kouans*, est imposée par la règle. On doit, d'après la règle, rapporter au général « tout ce qui concerne les maisons et les individus de la Compagnie ». Ce n'est pas tout. On doit signaler les « personnes affectionnées qui désirent faire part de leurs biens à la Compagnie, surtout si ces biens sont de conséquence », et dire aussi « les contradictions et les persécutions que les nôtres ont à subir », et s'il y a des gens « mal disposés » qui « nourrissent des préventions contre l'Institut », surtout « si ce sont des hommes d'un pouvoir étendu ». Voilà pourquoi un historien a pu dire avec raison que « le général des Jésuites est plus complètement et régulièrement renseigné qu'aucun souverain et que le pape lui-même ».

Les *Kouans* musulmans, sous l'autorité absolue de leur *Cheikh*, sont astreints à une obéissance absolue. Ils tiennent le *Cheikh* pour « l'homme chéri de Dieu » et prêtent serment « *d'obéissance passive* ». La *Règle des Rahmanyas*, par exemple, dit : « Il faut avoir pour ses chefs une *obéissance passive en toutes choses*, écarter de son esprit tout raisonnement bon ou mauvais, tenir son cœur enchaîné à son cheikh, remplir sa pensée de la pensée et de l'image de son cheikh, ne voir que lui, ne croire que lui, lui toujours. » — Les Jésuites ont la même

(1) Nous connaissons nous-même, il y a quelques années, le « Jésuite secret », M. H. L., qui faisait parvenir chaque semaine à Rome, par les soins d'un inspecteur des trains de luxe, la valise secrète des Jésuites de France.

obéissance absolue à l'autorité absolue de leur général. Ils doivent voir en lui le « *représentant de Jésus-Christ* » et ils l'ont vu d'« *obéissance parfaite, aveugle et passive* ». Les termes sont identiques pour les Musulmans et pour les Jésuites. Et les *Constitutions* disent : « Persuadons-nous que tout est juste quand le Supérieur l'ordonne; par une sorte d'*obéissance aveugle*, rejetons toute idée, tout sentiment contraire aux ordres du Supérieur ». C'est bien le même esprit dans l'*Ouerd* et les *Constitutions*. Nous étions accoutumés à mettre au compte des Jésuites ces formules d'obéissance fanatique et cette théorie d'écrasement de la personnalité humaine. Or, voici que nous en découvrons le principe et l'énonciation précise dans l'Islam !

Les *Kouans* musulmans parviennent à ce fanatisme d'obéissance en « écartant de leur esprit tout raisonnement, sans l'analyser ou en rechercher la portée, dans la crainte qu'un libre cours donné à la réflexion ne conduise à l'erreur ». Ainsi parle la *Règle des Rahmanyas*. Donc, *pas de réflexion ni de raisonnement* : c'est la peur de la liberté de penser. — Les Jésuites, selon la *Lettre d'Ignace sur l'obéissance* adjointe aux *Constitutions*, doivent « penser de même que le Supérieur et soumettre leur jugement au sien autant qu'une volonté toute dévouée peut *faire fléchir l'intelligence* ». Car l'obéissance comprend non seulement l'exécution et la volonté, mais encore le jugement, en sorte que ce qu'ordonne et croit le Supérieur paraisse légitime et vrai à l'inférieur, autant que la force de la volonté pourra *faire fléchir l'intelligence*. C'est, pour les Jésuites comme pour les Musulmans, l'abdication pure et simple de la raison. Aussi M. Rinn a-t-il conclu : « Les devoirs que l'*Ouerd* ou la règle impose à tous ses adeptes envers leur cheikh, dans toutes les congrégations musulmanes sans exception, se résument en cette obéissance absolue que définit si bien le *perinde ac cadaver* des Jésuites. (1) »

*Perinde ac cadaver* ! Cette sentence de mort elle-même, jusque dans sa lettre, est d'origine musulmane. Nous pouvons faire à ce sujet un péremptoire rapprochement de textes :

*Textes musulmans.*

Tu seras entre les mains de ton cheikh COMME LE CADAVRE ENTRE LES MAINS DU LAVEUR DES MORTS. (*Livre de ses appuis*, par le cheikh Si-Snoussi; traduction de Colas, livre antérieur aux *Exercices* et aux *Constitutions* d'Ignace).

Les Frères auront pour leur cheikh une obéissance passive; ils seront entre ses mains COMME LE CA-

*Textes de Loyola.*

Que ceux qui vivent dans l'obéissance se laissent conduire par leur Supérieur COMME LE CADAVRE QUI SE LAISSE TOURNER ET MANIER EN TOUS SENS. (*Constitutions de la Compagnie de Jésus*; part. 6<sup>e</sup>, ch. I. — La formule islamique est simplement la traduction de la métaphore musulmane.)

Je dois me remettre aux mains de Dieu et du Supérieur qui me gouverne EN SON NOM COMME UN CADAVRE

(1) Rinn, *Marabouts et Kouans*.

DAVRE AUX MAINS DU LAVEUR DES MORTS.  
(Dernières recommandations dictées à son successeur par le *Cheikh Ali-el-Djemat*, de la congrégation des *Derquaouas*, branche des *Chadelyas*.)

QUI N'A NI INTELLIGENCE NI VOLONTÉ.  
(Dernières recommandations dictées par Ignace de Loyola, peu de jours avant sa mort, comme son « testament spirituel ». Bartoli, *Ignace de Loyola*, tom. II, p. 534.)

Le plagiat, en vérité ne saurait être prouvé de façon plus tangible. Le Jésuitisme, le *perinde ac cadaver* des Jésuites, n'est que du musulmanisme passé des Mores d'Espagne aux Jésuites de Loyola et de Manrèze, et modifié à peine par l'adaptation catholique.

## IX

*L'esprit et les fins.* — Nous aurions d'interminables développements à fournir si nous voulions suivre, dans leur diversité infinie, l'esprit et les fins des Jésuites pour montrer l'identité de leur action avec celle des congrégations de l'Islam.

Qu'il nous suffise de noter que la devise : « *Pour la plus grande gloire de Dieu (Ad majorem Dei gloriam!)* » (qui fut substituée à cette autre : « *Pour la gloire de Dieu, pour le règne de Dieu et de sa justice* », habituelle aux moines et aux chrétiens) fut tirée par Ignace tout simplement du Koran où elle est fréquemment répétée, et des rituels des *Kouans*, où on la trouve reproduite (1).

Cette « *plus grande gloire de Dieu* », pour les Jésuites de même que pour les Musulmans et surtout les *Kouans*, c'est la théocratie au profit d'un prophétisme qui s'efforce de confondre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, la religion et la politique, et de dominer par la puissance du mystère et du dogme les consciences et les volontés. Les congrégations musulmanes sont, sous prétexte de vie mystique, une perpétuelle conspiration politique. La Congrégation parmi nous est-elle rien de plus ?

Parfois un messager de quelque *Cheikh* parcourt les régions islamiques. Il échange avec les *Kouans* les paroles sacrées et annonce les ordres de son maître. Il prêche la guerre sainte. Certaines confréries ne comptent pas moins de cent à cent vingt *Zaouïas* (couvents où les *Moquaddems* accueillent le messager et d'où ils répandent ensuite ses ordres sur le monde musulman. « Quelques semaines, quelques mois plus tard, une insurrection soudaine éclate sur un point quelconque du territoire ; un nouveau *sherif* surgit, arborant l'étendard vert du Prophète. Tout d'abord le motif réel de ce soulèvement, dont le plus souvent le prétexte est futile, échappe aux autorités. Mais bientôt elles acquièrent la certitude que cette nouvelle levée de fusils est l'œuvre des confréries religieuses, des sociétés secrètes de l'Islam qui, toutes animées d'une même ardeur fanatique, mêlées à toutes les agitations et à toutes les intrigues, sont d'autant plus dangereuses qu'elles agissent en secret et dans l'ombre (1) ». Et,

(1) Napoléon Ney, les *Sociétés secrètes musulmanes*.

bien entendu, c'est « sous prétexte d'apostolat, de charité, de pèlerinage et de discipline monacale » que « les agents des congrégations sillonnent l'Asie et l'Afrique ».

N'est-ce pas là la propre histoire de l'action des Jésuites dans notre monde chrétien et surtout dans notre France républicaine ? Des mots d'ordre partis des couvents, des messagers qui les portent aux comités occultes et à la presse, des conspirations, des intrigues dans l'ombre, et certain jour la guerre sainte pour la religion, pour la patrie, pour l'armée, qui n'en ont que faire : voilà bien parmi nous le terrible danger du prophétisme politique que la Congrégation a instauré. Et elle appelle cela une œuvre de défense religieuse, d'apostolat social, de salut pour la France. Il n'y manque pas même l'hypocrisie.

Les conspirations politiques des confréries religieuses musulmanes tendent toujours au meurtre. C'est l'assassinat organisé contre tout chef politique qui ne subirait pas la loi des *Cheikhs* religieux. Nul n'ignore, d'ailleurs, que l'on a trouvé la main des *Kouans* de diverses confréries dans tous les assassinats de voyageurs pendant ces dernières années. Les seuls *Roûmis* (nom donné aux chrétiens) qui aient pu impunément traverser les régions africaines où dominent les *Kouans*, sont ceux qui se sont affiliés aux congrégations musulmanes ou ont été recommandés par des lettres d'affiliés (1).

Nous voulons dans cette étude critique nous garder de tout esprit de partialité, et cela dans l'intérêt même de notre thèse historique. Cependant il nous est impossible de ne pas rappeler que les Jésuites justifient souvent le meurtre politique. Vingt-trois théologiens de la Compagnie, et non des moindres (Mariana, Suarez, Bellarmin, Escobar), ont fait l'apologie du régicide. Malgré l'effort des Pères Loricet, l'histoire n'a point encore révisé la condamnation des Jésuites qui furent (en 1594) chassés de France comme complices de Jean Châtel en sa tentative d'assassinat contre Henri IV ; du P. Guignard qui fut pendu (en 1595), place de Grève, pour avoir glorifié le régicide ; des Jésuites de Paris qui furent honnis pour avoir (en 1610), dans une de leurs chapelles, fait représenter Ravaillac, l'assassin de Henri IV, montant au ciel ; du P. Jouvency, dont l'*Histoire des Jésuites* fut brûlée par la main du bourreau (en 1707), parce qu'il y pro-

(1) C'est ainsi que plusieurs Français ont été amenés à s'affilier à diverses congrégations musulmanes. Citons Henri Duveyrier, le général Philebert, le lieutenant Deporter, qui mourut à Sokoto au cours d'une mission qu'il accomplissait précisément pour étudier les congrégations musulmanes, M. Roy, secrétaire général du gouvernement tunisien, le général Allegro, qui commande à Gabès, et enfin le commandant Napoléon Ney, qui nous a donné ces renseignements. Le commandant Ney est affilié aux *Tidjanyas*, qui sont une branche des *Quadryas*. Il a pu rendre beaucoup de services à la France par ses relations secrètes dans l'Islam. Le *naïb* des *Quadryas* d'Ouargla, Sidi-Brahim, est le fils de son initiateur. C'est ce *naïb* qui a découvert les assassins de Morès, et c'est lui aussi qui dernièrement (comme on a pu le voir par les journaux), après l'avoir protégée, a fait parvenir des nouvelles de la mission Foureau-Lamy.



clamait martyrs et saints les assassins des rois; et enfin de tout l'ordre qui fut expulsé, « comme perturbateur de la morale et du repos public » : en 1598 de la Hollande où il avait tenté de faire assassiner Maurice de Nassau, en 1618 de la Bohême, en 1643 de Malte, en 1723 de la Russie, en 1759 du Portugal où le P. Malagrida et ses complices avaient voulu faire tuer le roi Pierre I<sup>er</sup>, en 1767 de l'Espagne, de la Sicile et de Naples où il conspirait contre la sécurité de l'Etat. Laissons dans le mystère le complot des Jésuites contre Elisabeth d'Angleterre, la « Conspiration des poudres », l'attentat de Damiens, élève et pénitent des Jésuites, contre Louis XV. Il a été cent fois établi que la Compagnie de Jésus est surtout une société secrète d'action politique, en perpétuel conflit avec les rois ou les pouvoirs qui n'obéissent pas à son inspiration, et toujours prête à en appeler à la force ou à la violence, au soldat ou au meurtrier, au glaive ou au couteau. Nous n'y pouvons rien : telle est l'histoire. Clément XIV osa en 1773, sur la demande de la plupart des gouvernements d'Europe qui lui dénonçaient les Jésuites comme « un danger social et un scandale pour la chrétienté », supprimer la Compagnie. Il dit en signant le bref d'abolition : « Ceci me donnera la mort. » Et il mourut moins d'une année après cet acte de courage. Les soupçons d'empoisonnement demeurent encore dans l'histoire la plus impartiale.

Un même mensonge de zèle pour les intérêts d'Allah ou de Dieu voile, chez les *Kouans* et chez les Jésuites, la tradition criminelle. D'ailleurs, le mysticisme est adroitement subordonné à l'action politique. M. Rinn dit des ordres de l'Islam : « La rigidité de la règle des ordres religieux musulmans n'existe que sur deux ou trois points ; l'obéissance au *Cheikh*, le secret en ce qui concerne les affaires de l'ordre, la solidarité avec les autres *Kouans*; hors delà, il y a dans la pratique une grande élasticité pour l'application de l'*Ouerd*... Il y a des accommodements avec le ciel, et le néophyte, sans même se douter des prévenances dont il est l'objet, ne reçoit jamais de la règle et de l'initiation que ce qui convient à son tempérament spirituel. » N'est-ce pas exactement là ce que les bons Pères, habiles casuistes, ont admis pour leurs initiés et ce que le parler vulgaire désigne par le nom de « Jésuitisme » ?

Enfin, à considérer l'influence du *Kouanisme* islamique et d'autre part du Jéuitisme sur les peuples, les races, les politiques et les religions, qu'ils ont pénétrés de leur esprit et marqués de leur empreinte, c'est la même corruption, le même ravage des énergies, la même ombre de mort. L'Orient est mort. L'Uruguay et le Paraguay sont morts. Toutes les Républiques de l'Amérique du Sud sont mortes. Cuba et les Philippines sont ravagées et, si n'était survenue la révolte libératrice, elles seraient mortes. L'Espagne est morte.

Tous ces pays furent des pays de *Soufis* et de *Kouans*, de cléricaux et de moines, où l'œuvre sinistre des *Cheikhs* et généraux de congrégation fut achevée par les *Cheikhs* et généraux d'armée.

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

**Les Mystiques dans la littérature présente**, 1 vol. in-18. Édition du *Mercur*  
*de France*, 15, rue de l'Échaudé-Saint-Germain, Paris. Prix : 3 fr. 50.

**Congrès universel des religions en 1900** (Histoire d'une idée); 1 vol.  
in-18 jésus, broché. Librairie Armand Colin, 5, rue de Mézières, Paris.  
Prix : 3 fr. 50.

**Le Congrès des religions et la Suisse**, 1 vol. in-18 jésus. Librairie Ch.  
Eggimann, 1, rue Centrale et Corrairie, 3, Genève. Prix : 2 francs.

**Que le peuple juge!** brochure. Bibliothèque d'action sociale, 12, rue Vivienne,  
Paris. Prix : 30 centimes.

**La Volonté de vivre**, 1 vol. in-18 jésus, broché. Librairie Armand Colin  
et Cie, 5, rue de Mézières, Paris. Prix : 3 fr. 50.

---



